

Complétez le formulaire ci-joint et envoyez-le à : popote@outremontenfamille.org

Deux personnes par famille peuvent participer en cuisine (deux adultes ou un adulte et un enfant de 8 ans et plus).

Nom complet du parent participant	Nom complet de l'accompagnateur en cuisine (8 ans et plus)	Nom et âge des enfants qui fréquenteront le service de garde gratuit pendant la popote (7 ans et moins)
Adresse complète		
Numéro de téléphone	Numéro de cellulaire (optionnel)	Courriel

Cochez les dates pour lesquelles vous êtes disponibles et souhaiteriez participer.
Les popotes se déroulent au CCI (999, av. McEachran), le dimanche matin de 8h45 à 12h30.
Nous ferons notre possible pour vous confirmer entre **deux et trois choix**.

<input type="checkbox"/> 10 septembre 2017	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 12 novembre 2017	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 24 septembre 2017	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 26 novembre 2017	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 1 octobre 2017	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 17 décembre 2017	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 15 octobre 2017	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Deux semaines avant les popotes, vous recevrez un courriel vous demandant de faire un paiement, afin de confirmer votre participation et de réserver votre place. Vous recevrez un document complet avec les instructions pour le paiement. Les paiements doivent être reçus une semaine avant la popote, afin de faire les achats.

Coût: 150\$ par atelier, pour 5 plats, 4 portions par plat.

Outremont en famille a une **subvention** pour la popote-famille, donc vous pourriez bénéficier d'une économie substantielle sur le prix de vos petits plats si votre famille se qualifie selon les critères ci-dessous. Les subventions sont accordées **aux familles résidant à Outremont**, en fonction de leurs revenus et de la composition de la famille. À priori, une famille admissible peut bénéficier de **3 popotes subventionnées** pendant l'année 2017-2018. Ensuite, d'autres popotes subventionnées sont possibles, selon les disponibilités.

Subvention A (110\$ de subvention, coût de la popote=40\$) <ul style="list-style-type: none"> • famille avec 1 enfant : revenu maximum de 68 000 \$ • famille avec 2 enfants : revenu maximum de 80 000 \$ • famille avec 3 enfants : revenu maximum de 95 000 \$ • famille avec 4 enfants : revenu maximum de 105 000 \$ • famille avec 5 enfants et plus : revenu max. de 115 000 \$ 	Subvention B (75\$ de subvention, coût de la popote=75\$) <ul style="list-style-type: none"> • famille avec 1 enfant : revenu entre 68 001 et 80 000 \$ • famille avec 2 enfants : revenu entre 80 001 \$ et 95 000 \$ • famille avec 3 enfants : revenu entre 95 001 \$ et 105 000 \$ • famille avec 4 enfants : revenu entre 105 001 \$ et 115 000 \$ • famille avec 5 enfants et plus : revenu entre 115 001 \$ et 125 000 \$
--	--

Selon les critères énumérés ci-dessus, **cochez la case correspondante**:

Je n'ai droit à aucune subvention (150\$ par atelier)	<input type="checkbox"/>	Je qualifie pour la subvention A (40\$ par atelier)	<input type="checkbox"/>	Je qualifie pour la subvention B (75\$ par atelier)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------

<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance et accepte les modalités et règlements stipulés en page suivante.

Pour les familles subventionnées, S.V.P. nous envoyer votre preuve de revenu familial avec le formulaire complété (ex : avis de cotisation de Revenu Québec) afin de qualifier pour la subvention. Ce document devra être envoyé **avant** votre première participation cette année. Veuillez noter que ces informations demeurent strictement confidentielles.

Veuillez noter qu'aucune inscription verbale ne sera acceptée

Modalité de paiement, règlement et conditions d'annulation et de remboursement

MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement par chèque à l'ordre d'Outremont en famille, comptant, par virement Desjardins ou carte de crédit. Des informations complémentaires vous seront communiquées lors de votre confirmation d'inscription à un des ateliers popote.

COMPORTEMENT ET SÉCURITÉ

Pour toutes les activités, événements d'Outremont en Famille, un comportement responsable est attendu et non négociable.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Les ateliers peuvent être remboursés, dans les cas suivants :

- Maladie ou blessure, sur présentation d'une attestation médicale;
- Mutation dans une autre ville, sur présentation d'une attestation de l'employeur.
- Les annulations réalisées une semaine avant le début de l'activité.
- Annulation d'une activité par Outremont en famille, en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Frais à assumer dans les cas suivants :

- Pour les camps artistiques et les popotes Famille ou toutes autres activités organisées par Outremont en Famille : les annulations moins d'une semaine avant l'événement, sans justification susmentionnée, devra supporter les frais et coûts engendrés et avancés pour les achats de matériels nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Cette politique s'applique également aux personnes bénéficiant de subventions pour participer aux activités Outremont en Famille.

Les demandes d'annulation et de remboursement doivent être adressées à Outremont en Famille.